

ABONNEMENT

Somme:	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste:	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne:

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faillites divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 JUILLET

## UNE CONVERSATION DE M. DE BISMARCK

On mande de Berlin au XIX<sup>e</sup> Siècle :

On connaît maintenant par le détail la conversation que M. de Bismarck a eue à l'issue de la séance de clôture du Landtag, avec un groupe de députés.

Cette conversation a été moins rassurante, au point de vue du maintien de la paix, que les premiers rapports ne l'avaient fait croire.

M. de Bismarck a dit que l'empereur Guillaume II l'avait franchement et instamment prié de rester auprès de lui et de l'assister comme il avait fait pour son grand-père et son père.

M. de Bismarck a répondu en assurant l'empereur qu'il ne le quitterait pas tant qu'il serait vivant et debout.

Le chancelier, en racontant cela, avait les larmes aux yeux et il a ajouté avec chaleur :

— Cette promesse, je la tiendrai jusqu'à mon dernier souffle !

Son émotion se communiqua à ses auditeurs, qui lui serrèrent la main à la ronde.

Le chancelier a parlé ensuite de la politique extérieure.

« J'ai la ferme conviction, a-t-il dit, que dans les circonstances actuelles la paix du monde ne sera pas troublée, à moins que d'autres Etats n'y donnent occasion. Je ne crains rien de la part de la Russie, et j'ai la ferme conviction que les dissentiments qui se sont produits précédemment entre Berlin et Saint-Pétersbourg sont complètement aplanis à l'heure actuelle.

« Je voudrais bien pouvoir entretenir la même confiance à l'égard de nos voisins de l'Ouest. Ce serait possible, tant que les gouvernements actuels de la France pourront tenir en main les divers partis actuels; mais, avec la masse de combustible qui est entassée en France et le caractère facilement excitable de la population, il est dif-

ficile de garantir une longue durée à la situation actuelle.

« La goutte qui fait déborder le vase est, en France, toujours en l'air, toujours prête à tomber, au moment, et à l'endroit où on s'y attend le moins. Ce qui arriverait dans ce cas est bien difficile à prévoir aujourd'hui.

« Cependant, je suis porté à croire, jusqu'à nouvel ordre, qu'il n'y aura pas de sitôt un changement de ce côté-là. »

Nous ne saurions garantir l'exactitude des paroles que le journal républicain met dans la bouche du grand chancelier allemand, mais elles sont assez dans la note ordinaire de M. de Bismarck.

Rejeter ordinairement les responsabilités et les provocations sur les Etats qu'il médite d'attaquer un jour ou l'autre a été sa coutume constante. Il ne parlait pas autrement avant la guerre des duchés, avant Sedow, avant Sedan. M. de Bismarck sait parfaitement que l'immense majorité de « ses voisins de l'Ouest » n'est pas aussi facilement excitable qu'il veut bien le dire. Il pourrait, s'il lui en était besoin, trouver une preuve de notre patience et de notre calme dans l'attitude de nos populations des frontières.

Il n'est pas de semaine, en effet, et bientôt il ne se passera pas de jour sans que le télégraphe nous apporte l'annonce de quelque nouvelle incartade allemande.

Dernièrement encore, on signalait deux violations de territoire, opérées de sang froid et sans nécessité aucune par des gendarmes allemands.

Nous ne prétendons pas assurément que le gouvernement de Guillaume II donne l'ordre à ses agents de nous provoquer, mais lui qui est si jaloux de son autorité, qui se dit si soucieux de ne créer aucun prétexte de guerre, ne fait rien pour refréner la grossièreté des agents susdits et noyer ce qu'il nomme le « combustible ». Et nous persistons à penser que s'il avait devant lui à l'Ouest un gouvernement sérieux, si la France retrouvait dans la solidité de ses institutions monarchiques la

prospérité d'autrefois et la confiance dont elle jouissait en Europe, le grand chancelier serait moins enclin à verser ses larmes dans ce qu'il nomme « le vase de guerre » au risque de le faire déborder.

EDOUARD GRIMBLOT.

## INCIDENTS DIPLOMATIQUES

L'administration des beaux-arts et de l'instruction publique a été vivement émue par des démarches faites auprès de la magistrature française par la magistrature hellénique.

La magistrature hellénique émet la prétention de faire saisir chez tous les marchands d'antiquités et même dans tous nos musées les antiquités grecques dont la provenance lui semblerait suspecte, c'est-à-dire qui aurait passé la frontière hellénique en dépit de la loi qui défend l'exportation des antiquités.

M. le ministre de l'instruction publique a fait observer que c'est au gouvernement hellénique à faire exécuter ses propres lois. Il a saisi M. le garde des sceaux du dossier relatif à cette affaire.

En voici un autre avec l'Italie à propos d'une affaire que les dépêches annoncent ainsi :

« Une vingtaine de sujets grecs, établis à Massouah, ont refusé de payer la taxe établie par les autorités italiennes et ont fermé leurs magasins. Ils se sont alors adressés au vice-consul de France qui, en l'absence d'un agent consulaire grec, avait été chargé de défendre les intérêts de la colonie hellénique à Massouah. Le vice-consul français en a référé à Paris, et non au cabinet d'Athènes.

« La France, dit le *Capitan Fracassa*, a eu tort de s'occuper de cette affaire. L'Italie a repoussé l'immixtion de la France et a déclaré au gouvernement grec que ses nationaux n'avaient été victimes d'aucune illégalité, tous les étrangers à Massouah devant être égaux devant la loi. »

Les dernières nouvelles transmises por-

tent que les pourparlers continuent entre les cabinets de Rome et de Paris et qu'aucune solution n'a encore été donnée à l'affaire.

Ce dont on peut être certain, de la part de M. Crispi, c'est qu'il ne laissera pas échapper l'occasion qui s'offre à lui, à propos des Grecs, de donner un nouveau coup de pied diplomatique à la France.

La commission du budget s'est réunie hier, sous la présidence de M. Rouvier, pour continuer la discussion du projet de budget.

On sait que la commission avait décidé d'entendre incessamment le ministre des finances et de lui demander s'il ne conviendrait pas :

1° De ramener les dépenses prévues pour 1889 au chiffre voté pour 1888 ;

2° D'exclure du budget les recettes, les plus-values incertaines (ce qui équivaut à la mise au panier du projet Peytral dont l'équilibre a pour base unique ces plus-values incertaines).

La commission a réservé le point de savoir s'il n'y aurait pas lieu de comprendre dans le questionnaire à soumettre immédiatement au ministre des finances les questions relatives à l'amortissement et au budget extraordinaire.

## BOULANGER A RENNES

On lit dans l'*Eclair*, de Rennes :

« Le brave général continue ses tournées un moment interrompues.

» Après le voyage du Nord, le voyage autour de l'Obélisque, il entreprend une excursion en Bretagne.

» Il vient à Rennes dimanche.

» Déjà nous l'aurions eu à nos fêtes de l'an dernier, sans une crise ministérielle que nous avons déplorée, dans l'intérêt de notre commerce local.

» Car Boulanger, alors ministre de la guerre, en possession d'une popularité nais-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

### CHAPITRE VII

#### La poursuite

(Suite)

La barque volait sur les eaux. Tout à coup le Furet, qui avait les yeux extrêmement perçants, cria :

— Une barque à l'avant !

Bea드릴ard et Louis se redressèrent.

— C'est peut-être lui, cria Louis. Donnez-moi une rame, Symphorien.

En quelques minutes, les deux hommes se rapprochèrent du bateau qui venait à leur rencontre. Hélas ! ce n'était point Rimbault, ce n'était pas la *Barque rouge*, c'était une barque que le maire de la commune de Neuillé envoyait à la recherche des inondés.

Bea드릴ard fit un mouvement de dépit et voulut s'éloigner. Louis le retint.

— Il faut aborder, mon ami, lui dit-il, et remettre à ce bateau les personnes que nous avons sauvées.

— Vous avez toujours raison, Louis, répondit

Symphorien. Vous ferez un fameux notaire, mon ami, quand vous serez établi et marié ! Je vous promets ma clientèle.

Tout en plaisantant ainsi, pour n'en pas perdre l'habitude, Bea드릴ard avait approché le *Sagittaire* du bateau de Neuillé, et une conversation s'engagea aussitôt avec les bateliers qui prirent à leur bord le vieux et la vieille et s'engagèrent à les mettre en sûreté pour la nuit.

Après avoir une dernière fois serré la main des deux personnes qu'ils avaient arrachées à la mort et remercié les hommes de Neuillé, Louis renouvela sa question :

— Avez-vous vu passer une barque rouge ?

Les bateliers se regardèrent en souriant.

— Oui, dit l'un, nous avons vu une barque avec une tente rouge, mais celui qui la montait s'est éloigné de nous, et plus nous l'appelions, plus il fuyait comme un voleur. Vous le connaissez donc, monsieur ?

— Si nous le connaissons ! cria Bea드릴ard en sautant de nouveau sur les rames, oui, certes, et nous le rattraperons bientôt, j'espère.

Les deux barques s'éloignèrent rapidement en sens contraire. Louis cria encore :

— De quel côté allait la *Barque rouge* ?

— Par là, répondirent les bateliers, en indiquant le nord-ouest.

Il ne pouvait plus y avoir de doute, Rimbault

naviguait avec le flot, vers le centre de la vallée.

Mais que faisait-il ainsi sur les eaux, et pourquoi fuyait-il tous ceux qu'il rencontrait sur sa route ?

— C'est un mystère que nous éclaircirons bientôt, murmura Bea드릴ard.

La poursuite recommença et dura encore plusieurs heures sans amener aucun résultat. On passa près des villages et logis échelonnés non loin du lit de l'Authion, sans apercevoir Rimbault et sans voir autre chose que le continu spectacle de la plus affreuse désolation.

A la fin, la nuit venant, Bea드릴ard laissa tomber ses rames. Il était épuisé de fatigue. La sueur couvrait son front et dérangeait la savante ordonnance de sa chevelure.

— Nous ne trouverons pas ce soir le misérable, s'écria-t-il ; on n'y voit plus. Il faut chercher un gîte pour la nuit.

— Je suis de cet avis, répondit Louis.

Ils se laissèrent encore conduire par le courant pendant une heure, aux lueurs du crépuscule, et ne s'arrêtèrent qu'à la nuit close, auprès d'un beau château situé au milieu de la vallée, sur la route de Longué, et qu'on appelait le château de Montgenest. Le château avait été abandonné, à la hâte, par les propriétaires. De grands arbres ornaient la cour d'entrée, entièrement recouverte par les eaux qui arrivaient au premier étage et formaient

au centre comme un petit lac où le courant et le vent n'avaient aucune prise. Aux quatre coins, des tourelles élevées donnaient au château un air imposant de château fort du moyen âge.

— Attachons ici le bateau, dit Louis. Nous y serons très bien pour passer la nuit.

Bea드릴ard eut alors une idée.

— Si nous faisons au moins le tour du château pour voir ce qui se passe de l'autre côté ?

— C'est inutile, mon ami. Nous sommes fatigués. Arrêtons-nous et mangeons.

Louis devait cruellement regretter plus tard cette résolution.

Symphorien amena doucement le *Sagittaire* près d'un énorme tilleul qui élevait ses hautes branches jusqu'au toit du château et l'attacha solidement aux premiers rameaux du tronc.

Cinq minutes après, les trois amis, assis tranquillement à l'arrière, mangeaient leurs dernières provisions.

Le repas terminé, Louis se leva.

— Maintenant, dit-il, il faut dormir et veiller à tour de rôle, si vous m'en croyez.

— Parfaitement, répondit Symphorien.

— Vous veillerez le premier, Bea드릴ard, jusqu'à dix heures, puis je vous remplacerai jusqu'à deux heures et le Furet achèvera la nuit. De cette façon, nous n'aurons rien à craindre et nous pourrons prendre des forces pour la journée

sante, aurait attiré dans notre ville une foule considérable.

Après l'élection du Nord, quoique sans panache, il a eu un triomphe dans sa promenade sur la place de la Concorde.

Mais depuis !  
Quantum mutatus ab illo !  
Nous aurons un Boulanger diminué, rabaisé, décati.

Pourra-t-il encore faire recette ?  
En tous cas, nous jouirons d'un spectacle intéressant.

Et nous sommes bien à l'aise pour en parler, ayant toujours été désintéressés en cette question.

Le boulangisme n'a jamais été pour nous qu'une résultante des mécontentements de tous les partis, qu'une réaction autoritaire contre l'anarchie constitutionnelle de la République.

Par le plus inconcevable des hasards, au milieu de la coupable inertie des uns et de l'imbécillité des autres, un général indiscipliné a été ramassé par l'opposition comme un instrument de combat contre l'état de choses existant.

Vive Boulanger ! est devenu, pendant quelque temps, le cri dans lequel s'exhalèrent toutes les haines et tous les dégoûts suscités par dix ans de tyrannie, de hontes opportunistes !

Il a plu aux conservateurs, dans le Nord, de se servir de Boulanger comme d'un bélier à l'assaut d'un régime dont ils sont écœurés à l'excès.

L'élu du Nord doit son immense majorité aux conservateurs.

Mais le jour où nous n'avons plus voulu faire son jeu, il a été battu, comme dans la Charente, dans la personne de Déroulède.

Et du même coup, il a été lâché par la presque unanimité des républicains.

Aussi se trouve-t-il en ce moment entre deux selles : entre les monarchistes qui n'entendent en rien servir son ambition, et entre les républicains qui le renient comme monarchiste.

M. Le Bastard, président du banquet de dimanche, et quelques radicaux pourront bien essayer de créer une illusion à ce sujet, en vantant le républicanisme du brave général, il n'en est pas moins rigoureusement exact qu'il est brûlé à gauche et qu'il n'est pas repêché à droite.

Si vidé soit-il, il n'en reste pas moins une protestation vivante contre le gouvernement actuel, et, à ce point de vue, les acclamations qui l'accueilleront nous lieront doucement aux oreilles.

On proteste comme on peut et avec ce qu'on peut.

Il est triste que ce soit avec Boulanger, mais tous les moyens sont bons pour cracher son mépris à la face de nos gouvernants.

Allons-y donc et préparons-nous à rire.

GABRIEL BAUME.

Le général Boulanger s'est engagé d'un côté à aller à Rennes assister à un banquet, et d'un autre côté, il a promis qu'il ferait

son possible pour assister au meeting de Marseille. Or, le banquet de Rennes et le meeting de Marseille ont lieu le même jour, dimanche prochain. On se demande comment le général pourra tenir ses deux promesses. Mais, bah ! il en a tant fait qu'il n'a point tenues.

## ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Les Allemands se laissent aller, eux aussi, à l'espionomanie. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire cet entrefilet de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

« Le 13 juin, dit-elle, dans l'après-midi, entre quatre et cinq heures, deux officiers français appartenant à la garnison de Paris se trouvaient à Villersançois, localité située au-delà de la frontière allemande. Ils firent signe d'approcher à quatre habitants de Rezonville (dont la *Gazette* donne les noms), qui se trouvaient dans le voisinage ; ils leur demandèrent les noms des localités environnantes et leur posèrent toute sorte de questions sur la situation politique à Berlin. »

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* doit rire quand elle imprime pareilles sottises.

Nos officiers, vraiment, ont mieux que les indications de campagnards pour connaître les localités voisines de la frontière et il faudrait leur accorder une dose de naïveté trop grande pour supposer qu'ils s'en rapportent à des racontars de paysans pour se faire une idée de la situation politique à Berlin.

Le voyage de Guillaume II. — On annonce comme date fixe du départ de l'empereur Guillaume pour Saint-Petersbourg le 13 juillet. L'empereur s'embarquera à Kiel sur le *Hohenzollern*, qui vient d'être emmenagé et que commandera le prince Henri.

On fait à Petersbourg de grands préparatifs pour la réception de l'empereur d'Allemagne ; mais, en raison du deuil des deux cours, il n'y aura d'autre fête publique qu'une grande revue.

Le rapport des médecins allemands sur la maladie de l'empereur Frédéric III est terminé et va paraître incessamment sous forme de brochure.

C'est un véritable réquisitoire contre le docteur Mackenzie.

Le docteur Bergmann a eu, à ce sujet, une entrevue avec l'Empereur.

On prête à sir Morell Mackenzie, s'il est poussé à bout, l'intention de répondre à ses attaques, non seulement par une discussion scientifique, mais par des révélations politiques d'un grand intérêt et d'une extrême importance.

## NOUVELLES MILITAIRES

M. le vice-amiral Zédé, préfet maritime à Cherbourg, est envoyé à Brest en la même qualité, pour y remplacer M. le vice-amiral Duburquois, admis dans le cadre de réserve.

Vers dix heures, au moment où il allait réveiller Louis Duparc, Beaudrillard dressa la tête. Il avait cru entendre un bruit étrange près du château dont la masse sombre se dressait dans la nuit. Mais le silence se fit de nouveau, et Symphorien se pencha doucement vers les dormeurs.

— A votre tour, dit-il à Duparc.

Louis et Charlot s'éveillèrent à la fois. Le premier se frotta un instant les yeux et courut à l'arrière. Beaudrillard et le Foret s'endormirent aussitôt. Les heures s'écoulèrent sans amener d'incident. Le murmure des eaux et le balancement de la barque invitaient au sommeil.

A trois heures, Louis n'eut pas besoin d'éveiller Charlot ; l'enfant était déjà debout.

— A moi de monter la garde, dit-il joyeusement. Ce ne sera pas difficile ; il fait presque jour.

Louis se coucha, l'enfant s'assit et, bientôt, pour se distraire, tira de dessous les planches son cher petit bateau de liège qu'il avait oublié la veille et qu'il contempla avec ravissement.

Pendant qu'il était absorbé dans cette occupation, un bruit singulier appela son attention. On eût dit le choc d'assiettes et de plats brisés.

Charlot prêta l'oreille. On entendait marcher dans le château, au premier étage.

(A suivre.)

M. le vice-amiral Lespès est nommé préfet maritime à Cherbourg, en remplacement de l'amiral Zédé.

## LA FÊTE DU 4<sup>e</sup> CHASSEURS

Le 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs, avons-nous dit, a célébré dimanche, à Saint-Germain-en-Laye, son anniversaire par une fête brillante où l'on remarquait beaucoup de dames et de notabilités.

Au nombre des assistants, nous pouvons citer : les généraux Haillet, de Sesmaisons, Rapp, Delorme, Baillod ; les colonels du Hamel de Canchy, Treymuller ; le lieutenant-colonel Kirgener de Planta ; les commandants Marnier, Ferry ; le capitaine Brunet, etc., etc.

Dans l'après-midi, un splendide carrousel, sous la direction du capitaine-instructeur, M. Costa de Beauregard, a été fort admiré.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### LA BONNE MESURE DE LISIEUX

Un négociant de Saumur nous adresse la lettre suivante :

4 juillet 1888.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez emprunté au *Bonhomme Normand*, de Lisieux, un article signalant une mesure prise par la police de cette ville à l'égard des marchands en déballage.

Il serait vivement à désirer que l'Administration municipale de Saumur, si elle a souci de la prospérité du commerce de la ville, chargeât la police de semblables recherches.

Tous les samedis, nos places sont envahies par des marchands de toutes sortes qui écoulent, à vil prix, mercerie, bonneterie, foulanterie, chapellerie, cordonnerie, etc., etc., que sais-je encore. Ces articles proviennent de soldes, de faillites, ou sont des rebuts de fabrique, et même des produits allemands. Ils sont achetés par la campagne, voire même par des citadins qui tous paient comptant.

Evidemment on ne peut entraver la liberté du commerce, mais que tous les commerçants soient traités avec une parfaite égalité et que les charges soient les mêmes pour tous. L'autorité peut et doit y contribuer en exigeant, comme à Lisieux, la patente de tous les marchands déballeurs, en soumettant ceux-ci à des droits exceptionnels de place qui représenteront le loyer du commerçant et le crédit qu'il donne.

Pour cela, on me répondra : N'en faites pas, de crédit. C'est plus commode à dire qu'à faire. Celui qui me jetera cette objection paie-t-il comptant tout ce qu'il achète, et ne prend-il pas prétexte de ce que son fournisseur lui présente sa note tous les six mois pour aller ailleurs et faire valoir les camelots qui lui en donnent pour son argent et l'exploitent avec force boniments ?

Bien mieux : permettez-moi de vider mon cœur. Combien de mes critiques seront les premiers à faire venir de Paris, des magasins du *Louvre*, du *Bon Marché*, etc., des articles qu'ils trouveraient chez les marchands de Saumur dont ils sollicitent les suffrages au jour des élections ? Mais je m'arrête, je m'écarte de la mesure prise par la police de Lisieux. Je demande que celle de Saumur soit mise en demeure de faire la même surveillance. Que de camelots ne sont pas en règle ! Je prierai les acheteurs de visiter nos magasins : ils trouveront des marchandises dans des conditions aussi avantageuses que partout ailleurs, à égalité de qualité. Je ferai aussi appel au patriotisme de chacun pour faire valoir le commerce de Saumur ; et en n'abusant pas du crédit, ils auront droit d'être exigeants et de compter sur la considération des vendeurs.

Agréé, etc.

UN COMMERÇANT DE SAUMUR.

M. de Hauteclocque, officier élève à l'École de cavalerie, a reçu dans la figure, pendant une manœuvre, un coup de tête de son cheval.

Le choc a été si violent que le jeune officier a eu plusieurs dents brisées et la mâchoire inférieure démanchée. Il a été conduit à l'hôpital.

Nous avons annoncé la mort, des suites d'une fluxion de poitrine, du sous-lieutenant Hunebelle, du 4<sup>e</sup> dragons, et avons ajouté que sa mère, en voyant le cadavre du malheureux jeune homme, était tombée elle-même raide morte par la rupture d'un anévrisme. Les obsèques de la mère et du fils ont eu lieu lundi à Paris.

Le sous-lieutenant Hunebelle n'avait que 24 ans. Engagé en 1884, il était sorti de Saumur le 11 septembre 1885.

Nous rappelons que la commission chargée d'examiner les sous-officiers de cavalerie proposés pour élève-officier à Saumur, qui fonctionne actuellement, est composée de :

Président : M. le lieutenant-colonel Cabrié, du 4<sup>e</sup> hussards.

Membres : MM. Geslin de Bourgogne, chef d'escadrons au 49<sup>e</sup> chasseurs, et Lafeuillade, chef d'escadrons au 20<sup>e</sup> dragons.

M. Brunet, vice-président du conseil de préfecture de Maine-et-Loire, est nommé conseiller de préfecture de la Gironde, en remplacement de M. Pic-Pâris, dont la démission est acceptée.

M. Lavigne, conseiller de préfecture de l'Allier, est nommé conseiller de préfecture de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Brunet.

### L'OCTROI ET LES RAISINS SECS

Le tribunal civil du chef-lieu de l'un de nos départements du centre vient, jugeant en dernier ressort, de rendre une décision qui fixe une question depuis longtemps controversée et de nature à intéresser non-seulement le commerce, mais encore une classe nombreuse de gens, petits employés, ouvriers, etc.

Il s'agissait de savoir si la ville avait le droit de percevoir, sur les raisins secs destinés à faire de la boisson, une taxe fixée à 40 centimes le kilogramme et prévue par son tarif d'octroi.

Un commerçant, convaincu que cette perception était illégale, avait assigné l'Administration municipale, représentant la ville, en restitution d'une somme acquittée par lui à l'un des bureaux de l'octroi, pour droit d'entrée sur un certain nombre de kilogrammes de raisins secs.

Le tribunal, s'appuyant sur un avis du conseil d'Etat du 26 décembre 1887, a, dans un jugement motivé, condamné la ville à la restitution de la taxe perçue et à tous les dépens.

Nous avons cru utile de signaler cette décision à l'attention de nos lecteurs, car elle pourra être le point de départ de contestations assez nombreuses sur divers points du territoire.

### ASSOCIATION RÉGIONALE DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DE L'OUEST

L'Association des Sociétés de gymnastique et de tir de l'Ouest a tenu dimanche matin une réunion dans laquelle il a été décidé que, dans le but de donner aux fêtes régionales toute l'uniformité et tout l'éclat désirables, il serait fait un règlement auquel seraient tenues de se conformer à l'avenir les Sociétés organisatrices des concours de gymnastique et de tir.

La commission chargée d'élaborer ce règlement se compose de MM. Puibaraud, Guillaume et Simon.

Les délégués des Sociétés ont ensuite procédé au renouvellement du comité de l'Association. Ont été nommés :

Président : M. Pinloche, de Rennes.  
Vice-présidents : MM. Puibaraud, de Nantes ; Guillaume, d'Angers.

Secrétaire : M. Fauchoux, de Rennes.  
Trésorier : M. Texier, de Rennes.

Membres : MM. Georget, de Laval ; Bourgin, de Saint-Malo, et Fagot, de Ponthivy.

### LA SOCIÉTÉ DE TIR DE L'IMPRIMERIE OBERTHUR DE RENNES

Après avoir constaté les magnifiques succès obtenus dimanche et lundi à Angers par la Société de tir de l'imprimerie Oberthur de Rennes, le *Journal de Maine-et-Loire* ajoute :

« C'est vraiment magnifique, surtout si l'on songe que la Société est de création récente. Elle a pu rentrer à Rennes fière de sa belle bannière à l'effigie de Gutenberg d'un côté et portant au revers les insignes de l'oc-

dre de Saint-Grégoire conféré par le Saint-Père au grand industriel, son fondateur, dont on connaît l'inépuisable dévouement envers ses ouvriers.

« Toutes nos félicitations aux sociétaires et à leur patron. Ensemble, ils ont prouvé que l'esprit religieux ajoute encore à la vaillance et que si, un jour, la France faisait appel à ses enfants, les meilleurs chrétiens seraient encore les meilleurs soldats. »

#### ENTRÉE DU GÉNÉRAL VILLAIN A TOURS

C'est lundi prochain 9 juillet que le général Villain, le nouveau commandant du 2<sup>e</sup> corps d'armée, fera son entrée solennelle à Tours, à l'heure et suivant l'itinéraire que nous indiquerons ultérieurement.

#### LE WILSONISME

On lit dans la *Touraine* :

« Il y a quelques jours, au moment où le cercle républicain tourangeau de Paris expulsait M. Wilson comme membre du cercle, M. le député Rivière essayait d'empêcher cette expulsion, considérée par ses promoteurs comme un acte de salubrité.

« Or, on vient de nous raconter les singulières raisons mises par lui en avant pour sauver son associé.

« Je suis, disait-il, en pourparlers avec M. Wilson pour qu'il me donne la direction politique de *l'un de ses journaux*. Si vous l'abîmez comme vous le faites, il en verra tout promener et ne fournira plus les fonds ! »

« Ainsi la mission de terre-neuve, que s'est imposée M. Rivière, consiste à chercher à dissimuler derrière sa personne, aux yeux des républicains, la présence de « M. Wilson » lequel, malgré ça, fournira toujours les fonds.

« En bon français, cela veut dire que M. Rivière sera l'endosseur de M. Wilson. Propre besogne ! »

NANTES. — Mardi soir, à six heures, au moment où l'audience de la Cour d'Assises se terminait, les personnes qui se trouvaient dans le square du Palais aperçurent un homme se sauver à toutes jambes, poursuivi par plusieurs gendarmes et un agent de police.

Sortant par la grille de la place Brancas, le fuyard prit la rue de la Bastille, dans l'espoir de gagner la campagne.

Aux gendarmes, s'étaient jointes deux cents personnes criant : Au voleur ! Arrêtez-le !

Cette chasse à l'homme fut très émuante, mais ne dura que quelques minutes. Les gendarmes et l'agent de police Hervé atteignirent cet individu à la hauteur du passage Saint-Yves et le conduisirent à la Prison en le maintenant solidement.

C'était Misault, que la Cour d'Assises venait de condamner à six ans de réclusion.

Tandis que M. le Président lui adressait des conseils bienveillants sur la manière de se conduire dans la Maison centrale, le condamné préparait un plan d'évasion, qu'il mettait à exécution au moment où les gendarmes le conduisaient à la Maison d'arrêt.

RENNES. — Lundi soir, à 8 heures, une foule considérable s'était rendue à la gare pour saluer l'arrivée des sociétés de gymnastique revenant du concours d'Angers.

Le train, qui avait un retard de 40 minutes, n'est entré en gare qu'à neuf heures. Des applaudissements ont salué les vainqueurs.

M. Charles Oberthür, ainsi qu'une partie du personnel de l'imprimerie, attendaient les lauréats de la maison.

Des bouquets ont été offerts à tous les membres de la Société de gymnastique.

La *Rennaise* a défilé la première, accompagnée de la musique municipale.

Le défilé de la Société de l'imprimerie Oberthür a eu lieu ensuite, accompagnée par une foule énorme.

La Société s'est rendue sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et là, au milieu des bravos de l'assistance, la fanfare a joué *l'Alsace-Lorraine*.

De là le cortège s'est rendu à l'imprimerie Oberthür, où un punch était offert aux sociétaires.

Nous ne saurions trop féliciter MM. Oberthür de leur initiative et de l'encouragement qu'ils donnent à leur personnel.

C'est là, dans une sphère modeste, du

patriotisme bien compris que d'encourager des sociétés destinées à former de vigoureux soldats pour la défense de la patrie.

(L'Eclair.)

#### LES SAUTERELLES

Extrait du *Progrès*, de Saintes :

« Serions-nous menacés, à notre tour, d'une invasion de sauterelles ? »

« Plusieurs personnes nous affirment qu'en traversant la plaine de Thanac elles ont vu très distinctement des nuées de sauterelles.

« Un de nos amis qui se trouvait en voiture, traversant une de ces nuées, a cru tout d'abord avoir affaire à un essaim d'abeilles.

« Il a mis pied à terre et a ramassé une certaine quantité de sauterelles plus petites que celles de nos pays et de couleur noire.

« Le fait nous a paru mériter d'être signalé, mais nous espérons bien que ces insectes disparaîtront et qu'un nouveau fléau sera épargné à notre pays déjà trop éprouvé. »

De son côté, *l'Echo Rochelais* dit :

« On signale la présence des criquets en très grand nombre dans le marais de Rochefort ; un nuage de ces insectes s'est abattu sur un village voisin de Ciré et a comblé une mare en quelques instants. Ces bêtes ayant été détruites, une odeur fétide s'est répandue dans la commune. Espérons que l'inquiétude de quelques personnes ne sera pas justifiée. Il ne manquerait plus que ce fléau. »

#### CONCOURS DE TIREURS

Aujourd'hui que les exercices de tir sont en grande renommée, nous croyons être agréable aux amateurs en reproduisant le fait suivant qui peut les intéresser :

Un Français, M. Journu, vient de battre le premier tireur américain, le capitaine Brewer, au *Gun Club*, près de Londres, a Notting Hill.

Le pari était de 400 liv. st. pour un tir de cent pigeons chacun, à la distance de 30 yards, plus de 30 mètres.

M. Journu a tué 84 oiseaux sur 100, son adversaire 76.

L'intérêt et l'émotion des parieurs étaient des plus vifs pendant la première moitié du match, car au quarante et unième pigeon les deux tireurs avaient le même nombre.

#### LES NIDS ET L'AGRICULTURE

Voici le moment de rappeler les prescriptions de la loi, au sujet des nids d'oiseaux.

« Il est expressément défendu de prendre ou de détruire les nids d'oiseaux du pays, leurs œufs et leurs couvées, à l'exception de ceux de corbeaux et de pigeons ramiers, et des oiseaux de proie, dans les bois domaniaux, communaux et particuliers, dans les haies, buissons, sur les arbres des promenades et des chemins et sur toutes les propriétés publiques et privées, closes, autres toutefois que celles attenantes à une habitation et entourées de clôtures continues faisant obstacle à toutes les communications avec les héritages voisins.

« La même défense s'applique aux petits animaux non nuisibles. On rappelle que l'article 11 de la loi du 30 mai 1844 punit d'une amende de 16 à 100 francs ceux qui auront contrevenu à la défense qui précède, et que, aux termes de l'article 28 de la même loi, le père, la mère, le tuteur, les maîtres et commettants sont civilement responsables des délits de chasse commis par leurs enfants mineurs, pupilles, domestiques et préposés. »

#### CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Transport à demi-tarif des Ouvriers Agricoles allant faire la moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1888, une réduction de 50 0/0 sur les prix des places de 3<sup>e</sup> classe au tarif général sera accordée aux Ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :

Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Orléans à Tours, Orléans à Châteauroux, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteauroux, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les Ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 150 kilomètres au minimum (soit 300 kilomètres aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée pour l'aller du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> septembre ; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Le Mont-Dore, la Bourboule, Nérès-les-Bains.

A l'occasion de la saison thermale de 1888, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionnera du 18 juin au 9 septembre, entre Paris et la gare de Laqueille, par Vierzon, Montluçon et Eygurande, pour desservir les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, au départ de Paris et de Laqueille. En outre, un wagon-restaurant est ajouté aux trains de jour.

Départ de Paris : 8 h. 55, matin ; 8 h., soir.  
Départ de Laqueille : midi 40 ; 8 h. 40, soir.

La durée totale du trajet, y compris le parcours de terre entre la gare de Laqueille et les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule est de 11 h. 30 à l'aller et de 11 h. au retour.

Prix des places, y compris le trajet dans le service de correspondance de Laqueille au Mont-Dore et à la Bourboule, et vice versa :

Première classe, 58 fr. 15. — Deuxième classe, 43 fr. 75. — Troisième classe, 31 fr. 60.

Aux trains express partant de Paris à 8 h. 55 du matin et de Chamblet-Nérès à 3 h. 35 du soir, il est affecté une voiture de première classe pour les voyageurs de ou pour Nérès-les-Bains, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Nérès sans transbordement, en 6 h. 41 à l'aller et 6 h. 09 au retour.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Nérès pour Nérès, et vice versa.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 juillet.

Les cours de nos rentes conservent une tenue excellente : 3 0/0, 83.42 ; 4 1/2, 106.60.

L'action estampillée du Crédit Foncier se négocie à 1,380 ; les obligations foncières et communales ont un bon courant de demandes au comptant. Aux prix actuels les acheteurs se réservent une plus-value dont l'importance est donnée par l'écart qui sépare encore les cours actuels du cours de 500 qui sera rapidement atteint.

La Société Générale est très ferme à 453.75.

La Société des Dépôts et Comptes courants se fixe à 600.

La Banque d'Escompte est demandée à 467.50.

Le premier tirage des obligations de la Société des Immeubles de France aura lieu le 10 juillet.

Tous les titres portés seront remboursés à 1,000 francs, soit avec une prime de 616 fr. sur le cours actuel de 384. Comme il y a quatre tirages d'amortissement par an, le nombre des titres remboursables croît mathématiquement, ce qui constitue une réelle supériorité sur les titres similaires de la Banque Hypothécaire.

L'action de Panama gagne 10 fr. à 290. Nous rappelons que le 2<sup>e</sup> versement pour les obligations à lots doit être effectué du 5 au 10 juillet.

La Société des Métaux a des demandes nombreuses à 815 fr.

Les obligations des Chemins de fer économiques sont bien tenues à 357.25.

L'émission des 101,750 obligations des Chemins de fer de Porto Rico sera ouverte officiellement le 7 juillet. Il s'agit d'obligations de 500 francs émises à 286 fr. (soit net 270.08) rapportant 15 fr. par an et remboursables au pair en 99 ans. Le placement ressort à 5 1/4 0/0 sans compter la prime de remboursement. Un décret royal en date du 17 décembre 1886 accorde la garantie de l'Etat aux obligations nouvelles qui recevront en outre une garantie hypothécaire de premier ordre.

Le marché des actions de nos chemins de fer est peu animé. Les obligations restent très demandées.

#### CONSEILS ET RECETTES.

##### SUR LES EFFETS HÉMOSTATIQUES DE L'ORTIE BLANCHE OU LAURIER BLANC

Au dernier congrès des Sociétés savantes, M. le docteur Florian a étudié les propriétés de l'ortie blanche. L'ortie blanche, recueillie au moment de la floraison, jouit de propriétés hémostatiques remarquables contre les hémorragies de toute nature.

Avec du coton bien imprégné, une simple application sur la plaie détermine une hémostase rapide. L'action physiologique est déterminée par une base organique qu'il n'a pas pu encore recueillir en quantité suffisante pour faire des expériences sur les animaux, mais elle ne peut être attribuée au tannin que la plante renferme en très petite quantité.

« Les produits tirés de l'ortie sont appelés à rendre de très grands services. Le coton pourrait être employé comme premier pansement en présence d'une hémorragie et particulièrement dans la chirurgie d'armée. »

MOYEN DE DÉVISSER UNE VIS TROP SERRÉE. — Si une vis est trop serrée ou si elle s'est rouillée dans le bois, il est presque impossible de la dévisser avec un simple tournevis. Un moyen simple d'obtenir ce résultat est de chauffer la tête de cette vis rebelle. A cet effet, faites rougir au feu un morceau de fer que vous poserez sur la vis. Quand la tête de la vis est bien chaude, vous dévissez très facilement.

#### Depuis 40 ans

Estivaux, par Perpezac-le-Noir (Corrèze), le 22 mai 1887. — Je souffrais depuis dix ans de douleurs gastralgiques ; je ne dois ma guérison qu'aux Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte) de M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, Désassis, instituteur. (Signature légalisée.)

## Dernières Nouvelles

### Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 5 juillet, 2 h. 16 soir.

M. le ministre de la justice vient de charger le juge d'instruction Athalin pour ouvrir une instruction judiciaire contre l'ancien gouverneur du Sénégal, sous l'inculpation d'homicide par imprudence de quatre indigènes qui avaient été confiés au drapeau français.

Le conseil des ministres a décidé un nouvel examen du budget, afin de ramener les dépenses au cadre de 1888 comme le demande la commission.

Les maires qui viendront à Paris pour le 14 juillet jouiront d'une remise de 50 0/0 sur tous les chemins de fer.

Le gouvernement autorise une loterie de 5 millions de francs pour soulager les victimes de l'invasion des sauterelles en Algérie.

## LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

### AGENCE DE SAUNUR

19, RUE DU MARCHÉ - NOIR,

Informe les souscripteurs des obligations à lots du Canal de PANAMA que le versement de répartition de 40 fr. doit être fait du 5 au 10 courant.

## HIPPODROME DE PARIS

Le Directeur de l'Hippodrome a l'honneur de prévenir le public qu'à l'occasion des fêtes du 14 juillet, la pantomime *Russe SKOBELEFF* sera donnée deux fois par jour, en matinée à 3 heures et le soir à 8 heures et demie, du JEUDI 12 au JEUDI 19 JUILLET INCLUS, tous les jours, sauf le 14 juillet dont la représentation sera exclusivement réservée aux écoles municipales de la Ville de Paris.

L'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, prévient ses nombreux clients qu'elle délivre, au prix de 4 fr. 50 (45 degrés), 4 fr. 75 (47 degrés) et 2 fr. (50 degrés) le litre, verre compris, des *Eaux-de-Vie blanches* de première qualité pour la conservation des fruits et la préparation des liqueurs. MAISON G. DOUBNEL. — P. ANDRIEU, suc.

### MARCHÉ de Saumur du 30 Juin 1888

Froment-commerce, l'hectolitre	18 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
Id. halle (moyenne)	17 77	Veau	— 1 60
Métail	15 50	Mouton	— 2 —
Seigle	12 50	Porc	— 1 50
Orge	12 —	Poulets la couple	6 —
Avoine	9 —	Dindonneaux	17 —
Sarrasin	10 —	Canards	5 —
Haricots blancs	20 —	Oies	10 —
Haricots rouges	18 —	Beurre le kilogram.	2 10
Fèves	11 —	Œufs la douzaine	— 75
Noix	14 —	Foin, la charretée de 780 kilogram.	60 —
Châtaignes	—	Luzerne	— 50 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	— 50 —
Son	14 —	Huile de noix, 50 kil.	125 —
Pommes de terre, la barrique	9 —	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	— —
Farine, la culasse de 157 kilogram.	51 —	Id. 2 <sup>e</sup>	— —
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	Id. 3 <sup>e</sup>	— —
Id. 2 <sup>e</sup> id.	32 c.	Charbon de bois, les 100 kil.	16 —
Id. 3 <sup>e</sup> id.	31 —	Charb. de terre	— 4 50

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommes MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

## VENTE

SUR LICITATION  
Aux enchères publiques,  
En un seul lot  
D'UNE

## GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, 79, à l'angle de la rue Chanzy,

Avec Cour, Écuries, Remises, Jardin et Dépendances.

L'ADJUDICATION aura lieu le **vendredi 27 juillet 1888**, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le quatorze juin mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré,

A la requête de : 1<sup>o</sup> M. Louis-Bugène Fouquereau, conducteur de la voie à la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, demeurant à Orléansville (Algérie); 2<sup>o</sup> M. René-Honoré Fouquereau, conducteur à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, demeurant à Elbeuf-sur-Seine, 16, rue Mazgran, les sus-nommés majeurs par représentation de M. René-Pierre Fouquereau, leur père, décédé à Bron le quinze mars mil huit cent quatre-vingt-sept, et dont ils sont les seuls héritiers, ainsi que cela résulte d'un acte de notoriété dressé par M. Bailaud, notaire à Bron (Eure-et-Loir), le vingt-cinq mars mil huit cent quatre-vingt-sept; 3<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Jeanne-Rose Mercier, veuve de M. Joseph-Alexandre Robin, demeurant à la Cougnière, commune de Verneil (Maine-et-Loire), par représentation de M<sup>me</sup> Jeanne Fouquereau, sa mère, décédée, épouse de René Mercier; 4<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Fouquereau, épouse de M. Joseph Mercier, propriétaire, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Moulherne (Maine-et-Loire); 5<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Rose Fouquereau, veuve de M. René Gaschet, propriétaire, demeurant à Neuillé (Maine-et-Loire); 6<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Anne Chénouau, propriétaire, veuve de M. Louis Vaillot, demeurant à Saumur, 70, rue Saint-Nicolas; 7<sup>o</sup> M. Abel Lacroix; 8<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Adèle Lacroix; 9<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Louise Lacroix, tous les trois majeurs, jardiniers, demeurant à Saumur, route de Varrains, par représentation de M<sup>me</sup> Louise Chénouau, leur mère, décédée;

Demandeurs, ayant pour avoué M<sup>e</sup> André POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière,

D'une part; En présence, ou lui dûment appelé, de M. Charles Hardy, maître maçon, demeurant à Neuillé (Maine-et-Loire), Défendant,

D'autre part; Il sera, le vendredi vingt-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, à midi, procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, commis par le jugement sus-énoncé, à la vente sur licitation aux enchères publiques, et en un seul lot, d'une grande maison, sise à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 79, à l'angle de la rue Chanzy, avec cour, écuries, remises, jardin et dépendances, sur la mise à prix fixée par le jugement sus-énoncé et daté.

### DÉSIGNATION

Une maison, située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 79, faisant l'angle de cette rue et de la rue Chanzy, comprenant :

I. — Un premier corps de bâtiments donnant sur la rue Saint-Nicolas, composé de :

Au rez-de-chaussée, six chambres, une garde-robe et deux serre-bois ;

Au premier étage, cinq chambres à coucher, deux placards, garde-robe et un cabinet ;

Vaste grenier sur le tout, couvert en ardoises.

Sous ce corps de bâtiments, deux caves voûtées, dont l'une est divisée en trois parties.

Dans un petit, bas-côté attenant audit corps de bâtiment, un cabinet d'aisances, un cabinet joignant, et un cabinet au-dessus desservi par un escalier spécial.

II. — Un deuxième corps de bâtiment donnant sur la rue Chanzy, comprenant :

Au rez-de-chaussée, trois pièces et un banger ;

Au premier étage, trois chambres avec grenier au-dessus.

III. — Un troisième corps de bâtiment, situé au fond de la cour, se composant de trois chambres, avec vaste grenier au-dessus ;

Cour dans laquelle existe une tonnelle couverte en zinc servant de remise pour les voitures ;

Au fond de la cour et joignant le troisième corps de bâtiment, deux écuries avec grenier au-dessus, jardin dans lequel se trouve une fosse à fumier et divers arbres fruitiers.

Autre fosse à fumier séparée du jardin par un mur, timbre en ciment servant de réservoir à eau.

Le tout en un seul tenant, joignant au levant la rue Chanzy, au nord la rue Saint-Nicolas.

Mise à prix, quinze mille francs, ci ..... 15.000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> André POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, dépositaire du cahier des charges;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le deux juillet mil huit cent quatre-vingt-huit.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le mil huit cent quatre-vingt-huit, 2<sup>e</sup> case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

**UNE MAISON**

SITUÉE A SAUMUR

Rue du Portail-Louis, n° 9.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>lle</sup> Rosalie CHOLLIER, ou au notaire.

**A CÉDER**

**BONNE ÉPICERIE**

Près Saumur.

S'adresser chez M. COURTET, rue Daillé.

ON DEMANDE un valet de chambre, de 30 à 35 ans, connaissant bien le service.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay,

Le dimanche 15 juillet 1888, à midi,

## UN HOTEL

APPELÉ

### L'HOTEL DE LA GALÈRE

Et un CAFÉ tenant à cet Hôtel, portant le nom de *Café du Commerce*,

Situés ville et commune de Montreuil-Bellay, à l'angle des routes de Loudun et de Thouars, comprenant vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, salle de café, diverses chambres au premier étage, cour et diverses servitudes, le tout renfermé par des rues, au centre de la ville de Montreuil-Bellay et à proximité du chemin de fer. Belle clientèle; jouissance de suite, facilités de paiement. On pourra traiter avant l'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire.

## A LOUER

PRÉSENTÉMENT

### PLUSIEURS MAISONS

Avec ou sans Remise et Ecurie,

Rue Beaurepaire, n° 47.

S'adresser à M. MENARD.

## CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 41. Prix très avantageux.

## A VENDRE

Une CHIENNE de 3 ans ;

Un CHIEN de 13 mois, épagneul.

S'adresser chez M. OGER, charpentier à Bagnoux.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

## VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

BAINS DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Écrire: Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre

## UN GRAND SUCCÈS

Nos lecteurs connaissent sans aucun doute le grand succès obtenu par la Revue des Journaux et des Livres, la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine: Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités, notes, etc. Pas de politique.

La collection des trois premières années de la Revue des Journaux contient plus de MILLE Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains: elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des trois dernières années. Elle contient, en outre, les romans complets suivants: SAPHO, par Alphonse Daudet; CINQUANTE POUR CENT, par Henri Rochefort; LES AVENTURES PRODIGEUSES DE TARTARIN DE TARASCON, par Alphonse Daudet; NELLA, par Martial-Moulin; la MORTE, d'Octave Feuillet. La quatrième année a commencé, le 1<sup>er</sup> Novembre 1887, avec la publication, comme feuilleton, de L'ABBÉ CONSTANTIN, par Ludovic Halévy.

La Revue des Journaux et des Livres donne de nombreuses primes (livres ou bijoux). Chaque collection, solidement reliée en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs. L'abonnement: Trois mois, 4 fr.; six mois, 7 fr.; un an, 12 fr.

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, Administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

## VENTE ET LOCATION DE PIANOS

### HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU  
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

## Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

## COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement  
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

## 6 MILLIONS

DEPOSES POUR PLACEMENTS

Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX

Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.

Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laflitte, PARIS.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

# CACAO VAN HOUTEN

PUR Soluble

remplaçant avantageusement

TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40

Méfiez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez M. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle; IMBERT et Fils, 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 JUILLET.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	83 15	83 15	Est	780	785	Obligations:			Gaz parisien	513 50	514
3 % amortissable	85 80	86 10	Paris-Lyon-Méditerranée	1360	1360	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	531	530 50	Est	388 50	389
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1171 25	1177	— 1865, 4 %	524 50	525	Midl	404 50	404 50
4 1/2 % (nouveau)	106	106 50	Nord	1570	1575	— 1869, 3 %	410 75	411	Nord	403 35	407
Obligations du Trésor	515	514 75	Orléans	1330	1332 25	— 1871, 3 %	402 50	401	Orléans	408	408
Banque de France	3500	3550	Ouest	900	910	— 1875, 4 %	515	515	Ouest	398 50	399 50
Société Générale	453 75	455	Compagnie parisienne du Gaz	1325	1327 50	— 1876, 4 %	517	517 50	Paris-Lyon-Méditerranée	402	403
Crédit d'escompte	1050	1047 50	Canal de Suez	2160 25	2168 75	Bons de liquid. Ville de Paris	521 50	524 75	Paris-Bourbonnais	391	396
Crédit Lyonnais	575	582 50	C. gén. Transatlantique	536 25	540	Obligat. communales 1879	478	479 75	Canal de Suez	391 25	389
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1453 75	1455	Russe 5 0/0 1870	101	101 70	Obligat. foncières 1879 3 %	482	481 50	Panama 6 0/0	360	368
Crédit mobilier	332 50	340				Obligat. foncières 1 83 3 %	389	391			
Canal Intér.-Panama	290	292 50									

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.